ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande et attrayante propriété de résidence de valeur dans le Troisième District.

Portant le No municipal 2535 avenue de l'Esplanade, entre les rues Dorgenois et Broad.

David G. Baldwin vs John C. Morter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 63,996—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 1348, borné par l'avenue de l'Esplanade, les rues St Jean, Broad et Dorgenois, désignée par la lettre A, sur un arpentage fait par [illegible], ingénieur de ville, le [illegible] de janvier 1891, laquelle action fut [illegible] devis lesquels faits par Ezar Pitié, [illegible] le 9 janvier 1894, et lequel arpentage [illegible] suivi après un ré-arpentage par J. [illegible] par L. W. Brown, ingénieur de ville, et est annexé pour référence à un acte passé pardevant James Fahey, anciennement un notaire en cette ville, le 19me jour de janvier 1894. Ledit lot A étant plus loin [illegible] et décrit suivant devis par les lettres A, B, C, D, et mesurant comme suit: [illegible] sur la rue Broad de la lettre C à la lettre B, [illegible] pieds et quatre pouces, faisant face à l'avenue de l'Esplanade de la lettre B à la lettre A, deux cent quatre vingt quatre [illegible] pouces et quatre lignes; faisant face à la rue St Jean de la lettre C à la lettre D, [illegible] cent seize pieds et six pouces, et sur le côté vers la rue Dorgenois, s'étendant le long d'une barrière existant sur ladite propriété et de la lettre A sur l'avenue de l'Esplanade à la lettre [illegible] sur la rue St Jean, cent cinquante et [illegible] pouces et une ligne, laquelle dite [illegible] séparant le lot A du lot B, le [illegible] démontré, marqué et désigné sur le devis ci-dessus mentionné.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions. Comptant.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
[illegible] Howard McCaleb, avocat pour le plaignant.
29 août—30 31—sept 6 13 20 27—oct 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur améliorée du Quatrième District,

Portant le No 1924 rue Deuxième, entre les rues Dryades et Rampart.

Mme Mary A. Vaught vs Mlle Mary E. Finerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 63,336—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et St-Denis, maintenant Rampart, et désigné comme lot No 20 sur un plan fait par A. G. Blanchard, député voyer, le 20me jour de mai 1866, et déposé en l'étude de W. H. Peters, notaire. Le dit lot de terre mesurant, en mesure américaine, vingt-six pieds de face à la rue Deuxième sur cent douze pieds huit pouces de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Denègre, Blair & Denègre, avocats pour la plaignante.
23 août—23 24 30—sept 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété du Deuxième District.

Portant le No 1030 Ste-Anne, entre les rues Bourgogne et Remparts.

Gabriel Fernandez Jr, versus M. et Mme Joseph Vuchetich vs [illegible].

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 64,814—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 19 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Bourgogne, Remparts et Orléans, mesurant vingt deux (22) pieds de face à la rue Ste Anne sur soixante quinze (75) pieds de profondeur, enregistré dans le C. O. B. [illegible] folio 759.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Dinkelspiel et Hart avocats pour le plaignant.
16 août—16 23 30—sept 6 13 19

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

VENTE PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

M. P. Nicholson vs Charles J. Herry.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 5,882—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable [illegible] J. [illegible], juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division [illegible], je procéderai à la vente à l'enchère publique, [illegible] Nos 646 et 615 rue [illegible], entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 2me jour de septembre 1901, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titre et intérêt du défendeur dans cette affaire, Chas J. Herry, dans et pour le procès No 62,836 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, intitulé C J. Herry vs John Minor, Division E, du dossier de ladite Cour. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.

CHAS R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

23 août—23 31, sep 3

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mlle Fanny Frerot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,001—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frederick G. Frerot, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

B. R. Forman avocat pour l'exécuteur.
27 août—27 31—sept 5

Succession de S. B. Storrs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,811—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par S. F. Storrs, exécuteur testamentaire datif, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

[illegible], avocats.
27 août—23 27—sept 1

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Quatrième District.

Connue comme les Nos 2010 et 2016 rue Baronne, entre les rues Joséphine et St-André (la rue de derrière étant la rue Brainard.)

Daniel H. Hoffman vs Succession de Andrew Downey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 63,467 En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 5 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Baronne, Joséphine, Brainard et St André et désignés par les numéros Cinq et Six; lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent comme suit: Lot numéro Cinq mesure trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue Baronne sur cent trente-six pieds deux pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Joséphine, et cent trente-deux pieds onze pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot numéro Six et trente-deux pieds quatre pouces de largeur sur la ligne du fond; et lot numéro Six mesure trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue Baronne sur cent trente-deux pieds, onze pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de division du lot numéro cinq, cent trente-un pieds huit pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté de et vers la rue St André et trente deux pieds quatre pouces de largeur sur la ligne du fond. Le tout conformément à un plan fait par John F. Braun, voyer et architecte, daté le 9 mars 1876, lesdits lots étant les mêmes lots qui sont désignés par les numéros Huit et Neuf sur un certain plan par L. H. Pilié, voyer, daté le 30 mai 1859 et annexé à un acte passé dans le Bureau de D. I. Ricardo, anciennement notaire, sous la date du 5 décembre 1859.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James J. McLoughlin, avocat pour le plaignant.
2août—2 3 9 16 23 30—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Quatrième District.

Portant le numéro municipal 1926 rue Deuxième, entre les rue Dryades et St-Denis.

John J. Culligan vs Mlle Mary E. Finerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 65,428.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 5 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 273 borné par les rues Deuxième, Troisième, Dryades et St Denis, désigné comme lot No vingt-deux et mesurant en mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue Deuxième sur cent douze pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Félix J. Puig, avocat pour le plaignant.
2 août—2 9 16 23 30—sept 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District.

Portant les Nos Municipaux 532 et 534 rue Remparts, entre les rues Toulouse et St Louis.

Clémence Kitzinger vs Marie A. Darcantel, Veuve de Charles Caffin, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 65,529—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Toulouse et St Louis, désignés par les Nos trois et quatre et mesurant chacun vingt quatre pieds plus ou moins de face à la rue Remparts sur soixante-dix sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, sur un devis extrait annexé à un acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville, le 22 novembre 1858.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Félix J. Dreyfous avocat pour la plaignante.
9 août—9 16 23 30—sept 6 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée dans le Sixième District.

Connue comme le No 1133 rue Valence, au coin de la rue Coliseé, dans l'îlet borné par lesdites rues et les rues Chestnut et Cadiz.

Mutual Building and Homestead Association vs Mme Jennie Hollander et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 63,689 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, JEUDI le 19 septembre 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 292, borné par les rues Valence, Coliseé, Chestnut et Cadiz, désignés comme lots Nos Sept, Huit, Neuf et Dix. Lesdits lots sont contigus et mesurent chacun vingt cinq pieds de face à la rue Valence, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No sept formant l'encoignure des rues Valence et Coliseé.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
J. Zach Spearing, avocat pour la plaignante.
16 août—16 23 30 sept 6 13 19

En re Liquidation du Vienna Model Bakery, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 56,673—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par A. A. Marx et Alfred Blum, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier
Saunders et Gurley, Fred. G. Marx, avocats des liquidateurs.
24 août—24 28—sept 2

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Interdiction de Christian Thomas. No 63,367—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

En vertu de divers ordres de l'Hon. Cour Civile de District, au lieu par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, de la Cour Civile, paroisse d'Orléans, le juge Sommerville, agissant à ce moment pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, le juge Ellis étant absent en congé, l'ordre daté et signé le 2 avril 1901; en vertu d'un deuxième ordre, ledit ordre issu par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, sous la date et la signature du 20 juin 1901, et en vertu d'un troisième ordre émis par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, le juge Sommerville agissant pour l'Hon. T C W Ellis, juge de la Division A, le juge Ellis absent en congé, le dit ordre daté et signé le 23 août 1901. Les divers ordres ci-dessus décrits ayant été adressés à J L Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, JEUDI, le 26 septembre 1901, à midi, les propriétés ci-après—

1° La buvette avec ses appartenances et applications, stock en vente, etc., récemment exploitée par Christian Thomas, interdit, à l'encoignure des rues Magasin et Septième, en cette ville.

Conditions—Le contenu de la buvette sera vendu pour du comptant. Le règlement devant être fait immédiatement après l'adjudication.

2° Cinq certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19 et 20 sur un devis d'arpentage fait par D. M. Brosman, député voyer de ville, daté le 9 avril 1901, dans l'îlet compris entre les rues Octavia, Laurel et Annonciation et l'avenue Peters, lesdits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Octavia sur 122 pieds 5 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes droites, et parallèles, excepté le lot 20, lequel forme l'encoignure des rues Octavia et Annonciation et mesurant 122 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne de côté de la rue Annonciation sur 27 pieds 8 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent formant l'encoignure des rues Magasin et Septième, dans l'îlet borné par les rues Camp et Huitième. Ledit lot mesurant 28 pieds, 6 pouces de face sur la rue Magasin par 109 pieds 9 pouces de profondeur et façade sur la dite rue Septième.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur payables à 1 et 2 ans, après date, devant être garantis dans leurs paiements par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an, de la date jusqu'au paiement.

L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénando, confession de jugement, honoraires d'avocats, transfert et livraison des polices d'assurances; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus de son enchère les taxes de ville et d'Etat pour 1901, et les frais des timbres de guerre.

L'acte de vente devant être passé pardevant Jno. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur; un dépôt de 10 0/0 du montant de son enchère devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO
Propriété foncière,
343 rue Baronne.

Plans à la Bourse.
J. B. Rosser jr, avocat pour la curatrice.
25 août—25—sept—1 8 15 22 25

Bourse des Propriétés Foncières, maintenant située au No 311 de la rue Baronne.

Jas. A. Brennan et fille.

JOLI COTTAGE DOUBLE

1223-1225 Rue St-Antoine,

Entre les rues St-Claude et Marais.

Succession de Joséphine De Bergue, Veuve de Joseph Alexandre Dulcpre.

Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No 65,164.

IL sera vendu à l'enchère publique, le MERCREDI, 18 septembre 1901, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 31 juillet 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, faisant partie du lot No 350 de l'îlet 30, d'après le plan du nouveau faubourg Marigny, lequel îlet est maintenant désigné par le No 386 et est borné par les rues St-Antoine, St-Claude, Marais et Bagatelle et le dit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue St Antoine sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur. Les améliorations comprennent le joli cottage double 1223-1225 rue St-Antoine, contenant dans la bâtisse principale deux chambres, cuisine, citerne de chaque côté, et la bâtisse dans le fond contenant une chambre de chaque côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option des acquéreurs; la balance, s'il y en a, en billets payables en un an, garantis par lien de vendeur, hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement; les taxes de 1901 devant être payées par les acquéreurs; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs.

JAS A. BRENNAN ET FILLE,
Encanteurs, No 630 rue Gravier,
18 août—18 25—sept 1 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE COTTAGE.

SIMPLE DE CHOIX

8113, RUE JEANNETTE.

Entre l'avenue Carrollton et la rue Dublin.

Le lot mesurant 32' 6'' sur 150' de profondeur.

Succession de Nicholas Reynolds. No 65,394. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

IL SE A VENDU à l'enchère publique, le MERCREDI, 4 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 22 juillet 1901, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District, dans l'îlet borné par l'avenue Carrollton, les rues Jeannette, Sixième et Dublin, désigné comme lot No 23, et mesurant trente-deux (32') pieds six (6') pouces de face à la rue Jeannette sur une profondeur de cent cinquante (150') pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le joli cottage simple No 8113 rue Jeannette contenant 4 chambres

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance en un an, 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement. Les taxes de 1901 et les timbres du revenu devant être payés par l'acquéreur un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 août—4 11 18 25—sept 1 4

PARC ASBURY, N. J.

Coleman House

Tout un carré d'îlet sur l'océan.

Hôtel de premier ordre.

FRANK B. CONOVER.

18juin—

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN COTTAGE DOUBLE

En bois, sur deux vastes lots de terre, 2112 rue d'Abadie, entre les rues Galvez et Miro.

Succession de Martha Schalvy.

No 65,272 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—J C. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 11 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 1er août 1901, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la susdite cour, Division C, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No 2112 rue D'Abadie, consistant en un cottage double en bois couvert en bardeaux, contenant trois chambres de chaque côté, bâtisse hangar avec 5 chambres, citernes, hangar, etc, dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet No 35, borné par les rues Miro, Galvez, D'Abadie, et Aubry (maintenant Avenue St Bernard), désignés par les Nos 4 et 5 sur un devis ou plan annexé à un acte de vente de Charles S. Miagleton à Nathan Bell, exécuté en l'étude de Théodore Guyol, notaire, et mesurant chacun 29 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue d'Abadie, 31 pieds 2 lignes de largeur dans le fond sur les ci-après profondeurs—ledit No 4 ayant une profondeur de 84 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne de division du lot No 3 et une profondeur de 98 pieds 4 pouces 4 lignes sur la ligne de division du lot No 5 lequel ayant une profondeur de 112 pieds 4 pouces sur la ligne de division du lot No 6.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes de 1901, au plus et au dessus du prix de l'adjudication, et devant payer pour le terme non expiré de la police d'assurance; 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. Pomes, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

L. F. Bonchereau, avocat.
11 août—11 18 25—sept 1 8 11

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE LIQUIDATION

300 balles de foin, 400 sacs de gâteaux de graines de coton, 1 lot de charbon, 1 lot de tuyaux, mulets, chevaux, charrettes, wagons, buggy, "cash register", coffre fort en fer, meubles de bureau, etc.

A L'ENCHERE PUBLIQUE,

JEUDI, le 5 septembre 1901, à midi, sur les lieux, sur l'avenue Carrollton et l'intersection du Chemin de fer de la Vallée du Mississipi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 20 août 1901, et rendu dans l'affaire de F. Merrero vs son frère P. Merrero, No 63,566 du docket de ladite cour, les effets mobiliers ci-après décrits, à savoir:

Tout et particulièrement les articles ci-dessus énumérés et plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant avant livraison.

Friedrichs & Redersheimer, Encanteurs,
832 rue Commune.
25 août—25—sept 1 5

Jacob A. Reinach.

Dans l'affaire de la Masonic Temple Building Association en liquidation.

No 62,201, Cour Civile de District—Division D.

Il sera vendu par le soussigné encanteur, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en cette ville, à midi, le JEUDI, 5me jour de septembre 1901, en vertu d'un décret daté le 2me jour d'août, 1901, rendu dans l'affaire ci dessus intitulée:

Un lot de comptes ouverts, dûs à l'association ci-dessus nommée. D'après la liste détaillée enregistrée dans le bureau de l'encanteur soussigné. Conditions — Comptant sur les lieux.

JACOB A. REINACH
635, Place Commerciale.
24 août—24 28—sept 2

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Demi îlet de terre dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Berlin et l'avenue Napoléon.

Isidore Hernsheim vs Succession de J. W. H. Friedrichs.

No 65,462—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

PAR STROUDBACK & STERN. Léonard L. Stern, Encanteur—le JEUDI, 5 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu, le et signé en cour ouverte le 29 juillet 1901, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir—

Un certain demi îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 192 (558), borné par les rues Clara, Willow, Berlin et l'avenue Napoléon, composé des lots six à dix sept inclusivement, et mesurant 300 pieds de face à la rue Willow sur 150 pieds de profondeur et face sur l'avenue Napoléon et sur la rue Berlin, d'après un devis annexé à un acte passé pardevant H. C. Leake, notaire, le 12 janvier 1893.

Etant la même propriété que le plaignant a acquise conjointement avec le défunt J. W. H. Friedrichs, par acte passé pardevant ledit notaire Leake à la dernière date mentionnée.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes pour 1901 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente et tous les timbres du revenu aux frais des acquéreurs pardevant James Bimson, notaire.

4 août—4 11 18 25—sept 5

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Placement sûr en un magasin et résidence en bois à deux étages.

No 1016 RUE DRYADES,

Faisant face au dépôt et parc du I. C. R. R.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 133 rue Carondelet, JEUDI, le 19 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 12 août 1901, de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de James Toole vs ses créanciers, No 45,328 du dossier, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Le magasin et résidence en bois à deux étages, d'un bon rapport, No 1016 rue Dryades, contenant boutique de barbier et cinq autres chambres, cour pavée, citerne, etc., dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et l'avenue Howard. Le lot de terre mesurant 17 pieds, 3 pouces et 4 lignes de face sur la rue Dryades, 17 pieds 4 pouces dans le fond, [illegible] pieds. 9 pouces 4 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 104 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté opposé. L'emplacement est excellent pour affaire et résidence, un placement sûr et profitable.

Conditions comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1901, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant Chas Forman, notaire, aux frais de l'acquéreur.

B. R. Forman, avocat pour le Syndic.
18 août—18 25—1 8 15 19 sept

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE EN BOIS,

1731 rue Rocheblave.

Succession de H. A. Godat.

No 29,299—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER — J C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 11 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, daté le 5 août 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1731 rue Rocheblave, et comprenant un cottage en bois contenant 2 chambres, hangar, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Aubry, D'Abadie, Dorgenois et Rocheblave, désigné comme lot No 11 sur un plan de C. Gereux et A. Castaing daté le 5 juillet 1852, et déposé en l'étude de P. Laresche, notaire comme plan No 21 dans le livre de plans marqué L. Ledit lot mesurant 27 pieds 2 pouces et 3 lignes de face à la rue Rocheblave sur environ 29 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, 205 pieds 1 pouce 4 lignes sur le côté le plus près de la rue Aubry et 203 pieds, 2 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue D'Abadie.

Conditions—Comptant; 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Legier, Esq., notaire.

Dinkelspiel & Hart, avocats.
11 août—11 18 25—sept 1 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Joseph Wolfert.

No 65,206—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—J C. Denis Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet. — MERCREDI, le 4 septembre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 31 juillet 1901, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, étant la partie nord douze pieds, quatre et demi pouces du lot numéro soixante treize, tous les lots numéros soixante quinze, soixante dix-sept, soixante dix neuf, quatre vingt un, quatre vingt trois, quatre vingt cinq, quatre vingt sept, quatre vingt neuf, quatre vingt onze, quatre vingt treize, quatre vingt quinze, quatre vingt dix sept, quatre vingt dix neuf, cent un, cent trois, cent cinq, cent sept, cent neuf cent onze et cent treize, ayant un total de (812 pieds) dix cent douze pieds quatre pouces et demi de face sur la Place East Park de l'îlet deux, Place Audubon, courant d'une direction sud de l'intersection de la rue Poplar et la place Audubon, un devis duquel fait par George H. Grandjean le 20 juin 1896, est marqué exposé "B" et est attaché à un acte d'hypothèque par les défendeurs en faveur de Samuel Bowman, passé pardevant John A. Peck, un commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis, Mo., le 24 janvier 1896 (M. O. Livre 622, fol. 111). Le dit îlet deux est la partie Sud des lots D, E, et F de l'addition Audubon, et est borné sur le fond par la ligne Nord d'un chemin privé, la continuation de la rue Long, sur l'Est par la propriété de l'Université Tulane, une longueur de treize cent cinquante-sept pieds, huit pouces et dix lignes, plus ou moins, sur l'Ouest par Greenville, Fribourg et Marley, une longueur de treize cent soixante dix pieds sept pouces huit lignes plus ou moins, et sur le nord par la ligne sud de la continuation de la rue Poplar, et étant une partie de la propriété acquise par les défendeurs de Sarah J. Witherspoon, sous acte passé pardevant Charles D. Greene, Jr, commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St-Louis, Mo., le 2 juin 1893, et enregistré dans le livre du bureau des transferts 147 page 386 et déposé en l'étude de Walter Morgan Gurley, notaire à la Nouvelle-Orléans, par acte pardevant lui daté le 16 avril 1894, laquelle dite terre a été plus tard adjointe par ladite compagnie comme l'addition Audubon.

2° Une certaine portion de terre dans le Sixième District de cette ville, étant la partie nord quinze pieds huit pouces et demi du lot numéro soixante-quatorze et le tout des lots numéro soixante quatorze et le tout des lots numéros soixante seize, soixante-dix-huit, quatre-vingts, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-quatre, quatre vingt-six, quatre-vingt huit, quatre-vingt dix, quatre-vingt douze, quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-seize, quatre-vingt-dix huit, cent, cent deux, cent quatre, cent six, cent huit, cent dix, cent douze, cent quatorze, ayant un total de six cent quinze pieds huit pouces et demi de face sur la Place West Park, dans l'îlet deux Place Audubon, courant d'une direction sud de l'intersection de la rue Poplar à la Place Audubon, un devis duquel fait par George H. Grandjean le 20 juin 1896, est marqué exposé "B" et est attaché à un acte d'hypothèque par les défendeurs en faveur de Samuel Bowman, passé pardevant John A. Peck, un commissionnaire de l'Etat de la Louisiane, à St Louis, Mo., le 24 janvier 1896 (M. O. Livre 622 fol 114), ledit îlet deux est la partie sud des lots D, E et F de l'addition de la Place Audubon et est borné au sud par la ligne nord d'un chemin privé, la continuation de la rue Long, à l'est par la propriété de l'Université Tulane, une longueur de treize cent cinquante-sept pieds huit pouces et dix lignes plus ou moins à l'ouest par Greenville, Fribourg et Marley une longueur de treize cent soixante-dix pieds sept pouces huit lignes plus ou moins, et au nord par la ligne Sud de la continuation de la rue Poplar et étant une partie de la propriété acquise par le défendeur de Sarah J. Witherspoon, sous acte passé pardevant Chas. D. Greene Jr, commissionnaire de l'Etat de la Louisiane à St Louis, Mo., le 2 juin 1893 et enregistré dans le livre du bureau des transferts 147, page 386 et déposé en l'étude de Walter Morgan Gurley, notaire à la Nouvelle-Orléans, Lne., par acte pardevant lui daté le 16 avril 1894 laquelle dite terre a été plus tard adjointe par la dite compagnie comme addition d'Audubon.

Conditions — Comptant. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, pardevant Robert Legier, notaire, l'acquéreur devant payer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent du prix d'achat.

Dinkelspiel & Hart, avocats
4 août—4 11 18 25—sept 1 4

ANNONCE JUDICIAIRE

LA

Bâtisse en briques

A TROIS ETAGES,

Nos 639 et 641 Rue Ste-Anne

et 800 Rue Royale,

Formant l'encoignure desdites deux rues.

Succession de Veuve J. F. Languille, No 531, Vingt-neuvième Cour Judiciaire de District. Paroisse de St Bernard.

PAR DENIS & DANZIGER — Encanteurs —Bureau No 134 rue Carondelet. — MARDI, le 1er octobre 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Robert Hingle, juge de la susdite cour, signé le 19 août 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse en briques à trois étages connue comme les Nos 639 et 641 rue Ste Anne et 800 rue Royale, maintenant occupée au rez-de-chaussée comme un magasin de café et de thé et buanderie et contenant quelques 12 chambres, vestibule avec escalier, galeries sur la façade et le côté, et plus loin décrite comme un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Ste-Anne, Dumaine et Chartres et mesurant 34 pieds, plus ou moins, de face à la rue Ste-Anne sur 54 pieds, plus ou moins, de profondeur et façade à la rue Royale et formant l'encoignure des rues Ste Anne et Royale.

La propriété est bien située, seulement à petite distance de la rue du Canal et dans une excellente localité pour les affaires ou placement payant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un crédit de 1 et 2 ans, représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque conventionnelle et lien de vendeur, sur la dite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, la clause de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès judiciaire, le transfert de la police d'assurance au porteur des billets hypothécaires, et l'acquéreur assumant les taxes d'Etat de 1901, au-dessus et en plus de son enchère, et payant pour les timbres du revenu des E. U. sur l'acte de vente, et faisant un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant E. J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 août—25—sept 1 8 15 22 29—oct 1

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Résidences

—ET DE—

Propriétés Commerciales,

Exceptionnellement bien situées dans les Premier et Quatrième Districts.

La résidence en briques
1326 rue St-André.

Les deux résidences simples, neuves et modernes,
Nos 1922 et 1926 rue Prytanée.

La résidence en briques à deux étages,
1410 rue St. André.

La résidence en bois à deux étages,
2024 rue Colisée.

La résidence double à deux étages en briques,
1120 et 1122 rue St. André.

La jolie résidence simple en bois,
1228 rue St. André.

Les spacieuses résidences doubles en briques à deux étages.
1235 et 1237 rue St André.

—ENSEMBLE AVEC—

LOTS DE TERRE

FORMANT LA FAÇADE DE L'ILET ENTIER,

Rue St. André, entre les rues Chestnut et Camp.

L'entrepôt en briques,
430-436 rue Natchez,

Le magasin en briques à quatre étages,
400 rue Magasin.

La bâtisse en briques à quatre étages,
330 rue du Camp.

EDWARD CONERY BYRNES VS LES MINEURS BYRNES ET ALS.

No 64,729 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER. — J. C. Denis, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—

Mardi le 10 Septembre 1901,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement signé le 5 août 1901, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. John St Paul, juge de la dite Cour, Division C, maintenant absent en congé, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre décrit comme la quatrième partie ou portion d'un certain îlet de terre situé dans le quatrième district de cette ville borné par les rues Joséphine, Chestnut, St André et Colisée; ledit îlet est désigné par le No 35 sur le plan original du faubourg Lafayette déposé en l'étude de Carlisle Pollock, autrefois un notaire en cette ville; ledit lot ou portion de terre ici décrit mesurant 120 pieds 1 pouce de face à la rue St André sur 162 pieds 11 pouces de profondeur et façade à la rue Colisée, mesure française, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1326 rue St André, comprenant la jolie résidence en briques à deux étages et mansarde, retirée de la banquette et contenant vestibules, à peu près 6 chambres, chambre à bain, verandas sur le devant, galeries sur les côtés et dans le fond, office, boudoir, etc., citernes, hangar, écuries dans la cour, magnifique pelouse et jardin, etc.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Prytanée, Colisée et Ste Marie désignés par les lettres C et D sur un plan fait par Bourgerol, voyer, le 2 mars 1833. Lot C forme l'encoignure des rues St André et Prytanée et mesurant 32 pieds de face à la rue St André, 114 pieds 9 pouces de profondeur et face à la rue Prytanée, 115 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot D et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur dans le fond, et le lot D mesurant 32 pieds pieds de face à la rue St André sur 115 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne du lot C, 116 pieds de profondeur sur la ligne de côté opposée et 31 pieds 11 pouces 6 lignes de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent faisant face à la rue Prytanée, la propriété étant subdivisée de façon à faire face à la rue Prytanée aussi.

3° Un certain lot de terre situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Ste Marie, Prytanée et Colisée, désigné comme lot No 1 et faisant partie du lot 30 sur le plan original de Jos. Pilié, voyer, et mesurant, 21 pieds 4 pouces de face à la rue St André, 119 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du lot No 2 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne de côté, et 21 pieds 4 pouces de largeur dans le fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations sur les dites deuxièmement et troisièmement décrites propriétés désignées par les Nos 1922 et 1926 rue Prytanée, comprenant deux bâtisses modernes à deux étages, presque neuves, chacune retirée de la banquette, et contenant au rez-de-chaussée veranda, vestibule de réception, salons doubles, salle à manger, cuisine, vestibule, office, etc. Le premier étage contenant 5 chambres à coucher, chambre à bain, cabinet pour lingerie, galeries sur le devant et dans le fond, grande chambre dans la mansarde.

La maison est peinte à l'huile de couleur naturelle de bois; gaz, lumières électriques, sonnettes électriques, plomberie moderne. Les deux maisons en parfait état. Les dites propriétés Nos 1922 et 1926 rue Prytanée seront vendues séparément d'après le plan à la Bourse.

4° Une certaine portion de terre, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Colisée, Joséphine et Prytanée, formant l'encoignure des rues St André et Colisée, et mesurant 120 pieds 1 pouce et 6 lignes, plus ou moins, de face sur la rue St André, 150 pieds de profondeur et face sur la rue Colisée, 120 pieds de largeur sur la ligne opposée et courant parallèle à la rue St André, et 150 pieds de profondeur sur la ligne opposée à et courant parallèle à la rue Colisée, lequel morceau ou portion de terre est composé des lots 22, 23, 24 et 25 sur un plan par E. Buisson, voyer, daté le 20 janvier 1845, déposé en l'étude de J. Lisbony, ancien notaire, et de 24 pieds 6 pouces du lot 21 sur ledit plan, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 1410 rue St André et comprenant une résidence moderne en briques à deux étages retirée de la banquette, avec barrière [illegible] en fer, contenant au rez-de-chaussée, [illegible] arches, salle à manger, vestibules, [illegible] déjeuner, cuisine, cave, galeries sur le [illegible] sur les côtés et dans le fond, le premier contenant 7 grandes chambres à coucher, [illegible], 2 chambres à bain, galerie, etc, [illegible] citernes, dépendances, hangar, etc, [illegible] cour. La maison est admirablement [illegible] le gaz et plomberie moderne dans tout [illegible] son. Pelouse ornée de parterre, [illegible] en pierres plates, etc.

5° Un certain morceau ou portion de [illegible] situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Colisée, Chestnut, Joséphine et St André, désigné par la lettre C sur un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant Chas. Stringer, ancien notaire en cette ville le 20 décembre 1867, ledit morceau ou portion de terre mesurant en mesure américaine 50 pieds de face sur la rue Colisée par une profondeur de 128 pieds 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Joséphine et 128 pieds, 1 pouce, 9 lignes sur la ligne la plus près de la rue André, et 50 pieds de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 2024 rue Colisée, comprenant une bâtisse à deux étages en bois, retirée de la banquette, joli grillage en fer et contenant au rez-de-chaussée, galerie sur le devant, vestibule, salons doubles, salle à manger, cuisine, office, galerie dans le fond. Le premier étage contenant galerie sur le devant, vestibule, 6 grandes chambres à coucher, chambre à bain. Dans la cour est une dépendance contenant chambres pour buanderie, bois et charbon, citerne, etc.

6° Un certain lot ou portion de terre, situé s'étendant et étant dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Joséphine, Camp et Magasin, et mesurant 39 pieds, 10 pouces, 4 lignes de face à la rue St André sur 191 pieds, 2 pouces et [illegible] lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Camp, et 191 pieds 2 pouces sur la ligne de côté, la plus près de la rue Magasin et 39 pieds, 10 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond, toutes mesures américaines, ledit portion de terre est composé de l'entier du lot 15, et 18 pieds 2 pouces et 4 lignes du lot [illegible] contigu au dit lot 15, d'après un plan fait par C. A. Hedin, voyer, daté le 16 décembre 185[illegible] et déposé en l'étude de D I. Ricardo, ancien notaire en cette ville, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1120 et 1122 rue St André consistant en une résidence double en briques à deux étages, contenant de chaque côté au rez-de-chaussée, salons doubles, vestibule avec escalier, salle à manger, cuisine, chambres à domestiques, offices, galeries sur le devant et sur le côté, 6 chambres à coucher, chambres à bain. La maison est élégamment décorée partout. Grandes citernes, hangars, etc., dans la cour, gaz et plomberie moderne dans toute la maison.

7° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp Chestnut, St André et Joséphine, désigné par le No 15 sur un plan de W. T. Thompson, voyer, le 12 avril 1847 et déposé en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine 32 pieds 1 pouce [illegible] lignes de face à la rue St André sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Chestnut et formant l'encoignure immédiate, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1228 rue St André, comprenant un joli cottage simple en bois retiré de la banquette et contenant: 5 chambres, office, cuisine, chambre à bain, etc. Gaz et plomberie moderne dans toute la maison.

8° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Nouveau Camp, Ste Marie et Chestnut, étant la plus près la moitié dudit îlet et composé de 6 lots de terre décrits comme suit:

1° Lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan par A. Castaing, architecte, daté le 1er décembre 1849, et déposé en l'étude de H. B. Conne, ancien notaire en cette ville. Lot No 1 mesurant 60 pieds de face sur la rue St André, 127 pieds de largeur dans le fond, par 127 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Nouveau Camp, et 125 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne la séparant du lot No 2. Lot No 2 mesurant 24 pieds 7 pouces de face à la rue St André, 21 pieds 10 pouces 7 lignes de largeur dans le fond par 124 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1 et 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4. Lot No 4 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 123 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2 et 121 pieds 8 pouces sur la ligne le séparant du lot No 5. Lot No 5 mesurant 60 pieds de face à la rue St André, 57 pieds de largeur dans le fond, 122 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 4 et 121 pieds [illegible] pouces de profondeur et face sur la rue Chestnut, toutes mesures françaises.

2° Lot No 3, sur un plan [illegible] par A. Castaing, le 1er décembre 1849, et aussi sur un plan de même date par C. A. Hedin, déposé en l'étude de H. B. Conne, ancien notaire, lequel lot mesurant en mesure française 60 pieds de face plus ou moins sur la rue St André, 57 pieds plus ou moins de largeur dans le fond, 125 pieds 10 pouces plus [illegible] moins de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, et 124 pieds 3 pouces plus [illegible] moins de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2.

3° Lot B 10 sur un devis fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 14 mai 1861, annexé à et faisant partie d'un acte de J. Bendernagel, ancien notaire, daté le 7 juillet 1884 et mesurant, en mesure américaine, 18 pieds, 10 pouces, 3 lignes de face à la rue St André, 139 pieds 9 pouces de face à la rue Nouveau Camp; 128 pieds 3 lignes 6 [illegible] de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 1 ci-dessus décrit et ayant une largeur de 10 pieds, 8 pouces et 4 lignes dans le fond et ensemble avec lesdits lots formant toute la façade dud. îlet sur la rue St André avec profondeur et façades sur les rues Chestnut et Nouveau Camp et dessus mentionnées, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos 1235 et 1237 rue St André comprenant la résidence double en briques à deux étages et mansarde, bien construite, retirée de la banquette et contenant de chaque côté galeries sur le devant, vestibules, salons doubles, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, cave, office, cinq grandes chambres à coucher, chambre à bain, etc., dépendance contenant chambre à buanderie, deux chambres à domestiques, etc. Dans la cour sont deux grandes citernes. La maison est en parfait état et est bien décorée et a le gaz et plomberie moderne partout.

9° Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, désignés par les Nos [illegible] et 15, sur un plan par Jos. Pilié, daté le [illegible] janvier 1828, annexé à un acte passé pardevant G R Stringer, ancien notaire, le 26 décembre 1828, lesquels lots sont contigus et mesurant chacun 22 pieds de face sur la rue Natchez, 22 pieds 6 pouces dans le fond. Lot 15 ayant une profondeur de 61 pieds [illegible] pouces sur le côté vers la rue Magasin, contigu au lot 23 et 60 pieds 7 pouces de profondeur sur le côté contigu au lot No 14. Lot No [illegible] une profondeur sur le côté contigu au lot 15 de 60 pieds 7 pouces et 59 pieds 5 pouces sur la ligne de côté du lot No 11, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui [illegible] trouvent, désignés par les Nos 430 et 436 Natchez et comprenant un grand entrepôt en briques à un étage; gaz et eau sur les lieux.

10° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Poydras, Tchoupitoulas et Natchez, ayant 23 pieds, 6 pouces de face sur la rue Magasin par 106 pieds de profondeur sur le côté le plus près de la Natchez, duquel il forme l'encoignure et [illegible] peu près 104 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Poydras et 20 pieds 7 pouces de largeur dans le fond, toute mesure américaine, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 400 Magasin comprenant le splendide magasin en briques à quatre étages avec petite entrée dans le fond, le rez-de-chaussée est pavé, schillinger, gaz et eau.

11° Deux lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet [illegible] par les rues Camp, Gravier, Natchez et l'allée Bank, désignés comme lots 13 et 28 plan particulier déposé en l'étude de Lacoste, ancien notaire en cette ville et mesurant d'après cela, mesure anglaise, à savoir: le lot [illegible] pieds 7 pouces de face à la rue Camp, 70 pieds de profondeur et le lot 28 a 21 pieds 7 pouces de face à l'allée Bank sur [illegible] 2 pouces de profondeur sur la ligne vers Natchez et 44 pieds 2 pouces 3 lignes sur la ligne vers la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 330 rue Camp, consistant en une bâtisse en briques à quatre étages, gaz et eau partout et maintenant occupée par le "Times Democrat." La bâtisse fait face à la rue Camp et à l'allée Bank, traversant l'îlet.

Toutes les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes aux baux et loyers ci-dessus et les quelles des renseignements complets seront donnés au moment de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans de crédit avec lien du vendeur et hypothèque spécial devant être représentée par des billets des acquéreurs portant 6 pour cent par an d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité, les timbres du revenu intérieur des E. U. et les taxes de 1901 devant être assumées par les acquéreurs, 10 pour cent comptant du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant James J. Woulfe, Notaire, aux frais des acquéreurs.

McCloskey et Benedict, avocats.

7 août—10 11 26 —sept 1 8 10